

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 539

5 avril 2007

SOMMAIRE

Allsaints Company S.A.	25839	ProLogis UK XXIX S.à.r.l.	25840
Amevibe Holding S.A.	25838	Ravendonk Beheer B.V. S.à r.l.	25829
Aquarius Investment Sàrl	25845	REInvest German Properties III S.à.r.l. ...	25838
Cabalon Investments Holding S.A.	25838	REInvest German Properties II S.à.r.l. ...	25838
Calzedonia Finanziaria S.A.	25839	REInvest German Properties IV S.à.r.l. ...	25853
Carlyle Eagle Investment II S.à r.l.	25829	REInvest German Properties V S.à r.l. ...	25846
CI-ERRE LUX S.A.	25838	REInvest German Properties V S.à r.l. ...	25841
CoCo International S.à r.l.	25861	REInvest Germany S.à r.l.	25826
Compagnie Financière des Transports In-		REInvest Germany S.à r.l.	25839
ternationaux S.A.	25872	Repco 14 S.A.	25835
CRC GSEF (Lux) S.à r.l.	25839	SEB Optimus II	25863
Dotcorp Finance S.à r.l.	25848	SGAM AI Equisys Fund	25853
Eden Real Estate Development A.G.	25848	Sicav Euro Continents (Conseil) S.A.	25853
European Administrative Services and In-		Sicav Placeuro (Conseil) S.A.	25861
formation Technology S.A.	25840	Sigla Luxembourg S.A.	25845
Eyemaxx Real Estate Development AG ..	25848	Sirona Holdings Luxco S.C.A.	25845
Finimolux SA	25861	S.I.T.M. S.A.	25840
Flagstone Finance S.à r.l.	25841	Société Immobilière du Kiem	25846
HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l.	25828	Tambora 2002 S.A.	25841
IIB Luxembourg S.A.	25854	Tanaris S.A.	25853
Interaudit	25861	Tech-Int Systems S.A.	25848
Lavena 1 S.à.r.l.	25863	Thunderbird A S.à r.l.	25845
Lear (Luxembourg)	25863	Tompkins Square Park S.à r.l.	25841
Levanto GSEF (Lux) S.à r.l.	25839	Tractebel Cash Management Services ...	25828
LGR Grundinvest S.à r.l.	25826	T.R.I. Invest S.C.	25854
Mag Holdings S.A.	25854	T.S.I. Consulting Group AG	25828
Monnet Management	25829	Ubiquity	25860
Munus Estate S.A.	25828	Vemmafin S.A.	25872
Nea Sophia	25872	World Helicopters S.A.	25826
Orlando Italy Special Situations SICAR		Yoble Holding S.A.	25871
(SCA)	25829	Yratien Holding S.A.	25850
Otocontrol S.A.	25842	Yratien Holding S.A.	25852
Parcas S.A.	25871		
Petange Percontrol Investments S.C.A.			
Holding	25842		

World Helicopters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007025448/202/12.

(070019790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

LGR Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007025449/231/16.

(070019785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

REInvest Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.331.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of January.
Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

REInvest MALTA LTD, a limited company incorporated and existing under the laws of Malta, registered under number C 39529, and having its registered office at Cobalt House, 2nd Floor, Notabile Road, Mriehel QRM 09, Malta,

NIS / REInvest BERLIN RESIDENTIAL FUND LTD, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered under number 154559, and having its registered office at MARICORP SERVICES LTD., 4th Floor West Wind Building, 70 Harbour Drive, P.O. Box 2075, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies established on December 31, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of REInvest GERMANY S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 115.331, incorporated by a deed of the undersigned notary of March 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 13, 2006 under number 1143, and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on May 16th, 2006 in front of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1605 dated August 24, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred thousand Euros (€ 100,000.-) divided into four thousand (4,000) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

REInvest MALTA LTD, un limited company de droit maltais, enregistré sous le numéro C 39529, et ayant son siège social au Cobalt House, 2nd Floor, Notabile Road, Mriehel QRM 09, Malta,

NIS / REInvest BERLIN RESIDENTIAL FUND LTD, une société à responsabilité limitée de droit des Îles Caymans, enregistrée sous le numéro 154559, et ayant son siège social à MARICORP SERVICES LTD., 4th Floor West Wind Building, 70 Harbour Drive, P.O. Box 2075, George Town, Grand Cayman, Îles Caymans,

ici représentées par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données le 31 décembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par son mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination REInvest GERMANY S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 115.331, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 21 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1605 le 24 août 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euros (€ 100.000,-) divisé en quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de transférer le siège social de la société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 36, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025423/211/82.

(070019630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007025455/242/13.

(070019575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

T.S.I. Consulting Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 103.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007025456/231/16.

(070019579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Munus Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007025457/242/12.

(070019562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Tractebel Cash Management Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.978.

Dépôt des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2006 de la Société SUEZ-TRACTEBEL S.A. établie à B-1000 Bruxelles (Belgique) - 1, Place du Trône.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025664/4983/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01419. - Reçu 271 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.
H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007025472/242/12.
(070019645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Monnet Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.
H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007025473/242/12.
(070019650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Carlyle Eagle Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.185.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45467 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007025474/211/11.
(070019712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Ravendonk Beheer B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.903.

STATUTES

In the year two thousand, on the fifth of December.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BALALAIKA HOLDING S.A., a company established under the laws of Luxembourg, with registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mr Filipe Capinha, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 4, 2006

2) STICHTING RAV, a company established under the laws of Netherlands, with registered office at Winjnhaven, 3B 3011 WG Rotterdam, The Netherlands,

here represented by Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Rotterdam, on December 1, 2006

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholders requested the notary to state that:

- The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the denomination of RAVENDONK BEHEER B.V., with corporate seat in Winjnhaven, 3B, 3011 WG Rotterdam, The Netherlands, incorporated under the laws of The Netherlands pursuant to a deed of Meester P. M. Van der Laan, notary residing in Amsterdam (The Netherlands), dated February 5, 1975 and amended for the last time on February 7, 1997.

- The Company's capital is set at sixteen thousand three hundred and thirty-six (16,336.-) euros (EUR) represented by eighty (80) shares, each share having a par value of two hundred and four euros twenty cents (204.20) (EUR) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Confirmation of the resolutions passed by the Board in Rotterdam, The Netherlands, on April 19, 2006 and confirmed by the sole shareholder in Luxembourg on April 19, 2006 which resolved, among others, to transfer the effective place of management of the Company from The Netherlands to Luxembourg as per April 19, 2006, and to delegate to any director or officer all the powers to perform all the formalities and to effect all the registrations and publications as well in The Netherlands as in Luxembourg, for the purpose of the transfer of the effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

2. Confirmation and acceptance of the Articles of Association of RAVENDONK BEHEER B.V. for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Confirmation of the transfer of RAVENDONK BEHEER B.V.'s effective place of management to Luxembourg as per April 19, 2006.

4. Confirmation of the patrimonial statement of RAVENDONK BEHEER B.V. as at April 19, 2006, all the assets and all the liabilities of the Company, without limitation, remaining the ownership in their entirety of the Company which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments.

5. Confirmation of the establishment of the effective place of management at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, as per April 19, 2006.

6. Appointment of the manager.

7. Determination of the powers of the manager and the duration of his mandate.

8. Miscellaneous.

The shareholders, through their proxyholder, then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholders confirm the resolutions passed by the Board in Rotterdam, The Netherlands, on April 19, 2006 and confirmed by the sole shareholder in Luxembourg on April 19, 2006, by which it was resolved:

... to open new offices in Luxembourg and at the same time change the company's address to Luxembourg, and - to the extent necessary - approve the decisions of the board of directors as may be taken to that effect.

Second resolution

The sole shareholder confirms the name of the Company to be RAVENDONK BEHEER B.V. S.à r.l. and adopts the Articles of Association of the Company, which after having been accepted and confirmed in accordance with the applicable provisions of Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The company is incorporated under the name of RAVENDONK BEHEER B.V. S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at sixteen thousand three hundred and thirty-six (16,336.-) euros (EUR) represented by eighty (80) shares with a par value of two hundred and four euro twenty cents (204.20) (EUR) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Third resolution

The shareholders confirm with effect from April 19, 2006 the transfer of the effective place of management to Luxembourg, and the continuation of the Company in Luxembourg and its submission to Luxembourg Law as from this date onwards.

Fourth resolution

The shareholders approve the patrimonial statement of the Company specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Company's unaudited statement of financial position, duly signed by the Company's Directors, established as of April 19, 2006 and states that all the assets and all the liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments; from this statement of financial position it appears that the net asset value of the Company amounts to eighteen thousand (18,000.-) euros.

Said statement of financial position, after signature ne varietur by the proxyholders of the shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The shareholders confirm the establishment of the effective place of management at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as per April 19, 2006.

Sixth resolution

The shareholders appoint as manager of the Company for an unlimited duration:

- Mr Graham J. Wilson, barrister, born on the December 9, 1951, in St Néots in England, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Seventh resolution

Towards third parties the Company is bound by the single signature of the manager.

Contribution tax

The present deed organizing the transfer of the effective place of management of a company whose registered office is established in the European Union, the Company refers to article 3, 2), of the law concerning «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, art. 1 à 23», which provides for a contribution tax exemption.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatories of the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BALALAIKA HOLDING S.A., une société constituée sous la loi luxembourgeoise, avec siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Filipe Capinha, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 décembre 2006

2) STICHTING RAV, une société constituée sous la loi néerlandaise, avec siège social à Winjnhaven, 3B 3011 WG Rotterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Rotterdam, le 1^{er} décembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont prié le notaire d'acter que:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de RAVENDONK BEHEER B.V., avec siège social à Winjnhaven, 3B, 3011 WG Rotterdam, Pays-Bas suivant acte reçu par Maître P. M. Van der Laan, notaire de résidence à Amsterdam (Pays-Bas), en date du 5 février 1975 et modifié pour la dernière fois le 7 février 1997.

- Le capital social de la Société est fixé à seize mille trois cent trente-six (16.336,-) euros (EUR), représenté par quatre-vingts (80) actions d'une valeur nominale de deux cent quatre euros vingt cents (204,20) (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à par le Conseil à Rotterdam, Pays-Bas, le 19 avril 2006 et confirmée par le seul associé à Luxembourg, le 19 avril 2006 qui a décidé, entre autres, de transférer le siège d'activité effectif des Pays-Bas à Luxembourg avec effet au 19 avril 2006, et de déléguer à tout administrateur ou agent tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et procéder à toutes les inscriptions et publications tant aux Pays-Bas qu'au Luxembourg en vue du transfert du siège d'activité effectif et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Confirmation et acceptation des statuts de RAVENDONK BEHEER B.V. concernant son transfert et sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg.

3. Confirmation du transfert, avec effet au 19 avril 2006, du siège d'activité effectif de la Société RAVENDONK BEHEER BV à Luxembourg.

4. Approbation de la situation patrimoniale de RAVENDONK BEHEER B.V. établie au 19 avril 2006, tous les actifs et tous les passifs de la société, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et à s'obliger pour tout le passif et tous les engagements de la Société.

5. Confirmation de l'établissement du siège d'activité effectif de la Société à L-2449 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2006.

6. Nomination du gérant de la Société.

7. Détermination des pouvoirs et de la durée du mandat du gérant.

8. Divers.

Les associées, par leurs mandataires, ont pris ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées confirment les résolutions prises par le Conseil à Rotterdam, Pays-Bas, le 19 avril 2006 et confirmée par le seul associé à Luxembourg, le 19 avril 2006 qui a décidé, par lesquelles il a été décidé:

... d'ouvrir de nouveaux bureaux à Luxembourg et en même temps changer l'adresse de la société vers le Luxembourg et- dans la mesure nécessaire- approuver les décisions du Conseil d'Administration qui seront prises à cet effet.

Deuxième résolution

Les associées confirment la dénomination de la société de RAVENDONK BEHEER B.V. S.à r.l. et d'adopter les statuts de la société, lesquels après refonte totale de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de RAVENDONK BEHEER B.V. S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à seize mille trois cent trente-six (16.336,-) euros (EUR) représenté par quatre-vingts (80) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quatre euros vingt cents (204,20) (EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus, excepté qu'ils ne peuvent pas transférer, hypothéquer ou de toute autre manière vendre des participations de la société dans des filiales ou sociétés associées sans le consentement préalable par écrit des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Troisième résolution

Les associées confirment le transfert, avec effet au 19 avril 2006, du siège d'activité effectif de la Société à Luxembourg ainsi que la continuation de la Société à Luxembourg et sa soumission à la loi luxembourgeoise.

Quatrième résolution

Les associées approuvent la situation patrimoniale de la Société, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques de l'état de situation financière non révisé de la Société, dûment signé par les administrateurs de la Société, établi à la date du 19 avril 2006 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société; il résulte de cet état de situation financière que les actifs nets de la Société s'élèvent à dix-huit mille (18.000,-) euros.

Ledit état de situation financière, après signature ne varietur par les mandataires des associées et par le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

Les associées confirment l'établissement du siège effectif d'activité de la Société au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2006.

Sixième résolution

Les associées décident de nommer gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Graham J. Wilson, «barrister», né le 9 décembre 1951, à St Néots, Angleterre, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Septième résolution

La Société se trouve engagée par la seule signature d'un gérant.

Droit d'apport

Le présent acte organisant le transfert du siège administratif et d'exploitation et le principal établissement d'une société dont le siège social est situé dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 3, 2) de la loi concernant «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, art. 1 à 23», qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Capinha, C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 72, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007025252/230/329.

(070018626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Repco 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.943.

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on December 14, 2006.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 14 S.A. on December 23, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on March 25, 2006 number 621 and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number B 112.943. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on October 10, 2006 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the «Company»).

II. The share capital of the Company amounts at EUR 33,000.- (thirty-three thousand euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 33,000.- (thirty-three thousand euros) represented by 2,478 A Shares and 822 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 5,000,000.- (five millions euros), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated December 14, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 685,020.- pursuant to the issuance of 51,444 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 17,058 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD. (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 685,020.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 685,020.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 718,020.- (seven hundred eighteen thousand twenty euros), represented by 71,802 (seventy one thousand eight hundred two) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 53,922 (fifty-three thousand nine hundred twenty-two) class A shares (the «A Shares») and 17,880 (seventeen thousand eight hundred eighty) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares».);»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 3,238,081.38 (three millions two hundred thirty-eight thousand eighty-one euros and thirty-eight cents).».

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately eight thousand seven hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 14 décembre 2006.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 14 S.A., le 23 décembre 2006 par acte passé devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations daté du 25 mars 2006 n° 621 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 112.943. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 10 octobre 2006, non encore publié Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) réparti en 2.478 Actions A et 822 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 5.000.000,- (cinq millions euros) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 14 décembre 2006 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 685.020,- par l'émission de 51.444 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 17.058 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 685.020,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 685.020,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 718.020,- (sept cent dix huit mille vingt euros), représenté par 71.802 (soixante et onze mille huit cent deux) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 53.922 (cinquante- trois mille neuf cent vingt-deux) actions de catégorie A (les «Actions A») et 17.880 (dix sept mille huit cent quatre-vingts) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 3.238.081,38 (trois millions deux cent trente-huit mille quatre-vingt-un euros et trente-huit cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à huit mille sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2006, vol. 540, fol. 35, case 5. — Reçu 6.850,20 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007024979/231/120.

(070018680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Cabalon Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 109.396.

Les statuts coordonnés suivant l'acte numéro 45594 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007025450/211/11.

(070019767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 61.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007025465/242/12.

(070019607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

REInvest German Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.591.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45963 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007025466/211/11.

(070019612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

REInvest German Properties III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.681.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45964 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007025467/211/11.

(070019617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Amevibe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 91.885.

DISSOLUTION

Extrait des principales résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 décembre 2006

L'actionnaire unique décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'actionnaire unique décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans auprès de BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., avec siège au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.
Pour extrait conforme et sincère
Pour AMEVIBE HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007025485/1652/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Levanto GSEF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CRC GSEF (Lux) S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.529.

Les statuts coordonnés suivant l'acte numéro 45242 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007025451/211/12.

(070019901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

REInvest Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.331.

Les statuts coordonnés suivant l'acte numéro 45961 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007025452/21/11.

(070019632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Allsaints Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007025461/231/16.

(070019589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Calzedonia Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007025459/231/16.

(070019584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

EASIT, European Administrative Services and Information Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007025460/231/16.

(070019587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

S.I.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3569 Dudelange, 96, rue de Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg B 90.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007025462/231/16.

(070019593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

ProLogis UK XXIX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007025463/242/12.

(070019599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

REInvest German Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.712.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45966 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007025469/211/11.

(070019627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Flagstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1945 du 18 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

Référence de publication: 2007025454/230/12.

(070019572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Tompkins Square Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2006.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007025464/242/13.

(070019603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Tambora 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.090.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

TAMBORA 2002 S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025497/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Petange Percontrol Investments S.C.A. Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.248.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025681/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02840. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Otocontrol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 123.971.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den siebzehnten Januar.

Vor Uns Alex Weber, Notar mit dem Amtssitz zu Niederkerschen.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft CARDALE OVERSEAS INC, mit Sitz in Tortola (British Virgin Island), Road Town, P.O. Box 3175, IBC Nummer 137.942,

hier vertreten durch Frau Nathalie Prieur, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 22. Juni 2004, hinterlegt zu den Urkunden des unterzeichneten Notars gemäss Urkunde, aufgenommen am 13. August 2004.

Die Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte der Komparentin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, ersucht den Notar wie folgt die Satzungen einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I.- Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung OTOCONTROL S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Zuständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital. Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Kapitel III.- Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wenn die Gesellschaft nur von einem Aktionär gegründet wird oder wenn bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass die Gesellschaft nur mehr aus einem Aktionär besteht, kann der Verwaltungsrat auf ein Mitglied begrenzt werden, dies bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in welcher festgestellt wird dass die Gesellschaft mehr als ein Aktionär besitzt.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedesmal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitgehendsten Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen, im Falle von einem einzigen Verwaltungsratsmitglied, durch die einzige Unterschrift von diesem Verwaltungsratsmitglied, und im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwalters, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 10. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern kann der Verwaltungsrat seine Vollmachten in bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel von geschäftsführenden Verwaltern.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Kapitel IV.- Aufsicht

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 12. Die jährliche Generalversammlung findet statt im Gesellschaftssitz oder an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, am vierten Donnerstag des Monats Juni eines jeden Jahres, um 10.00 Uhr.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 13. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von jedwelchen und sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5,00%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Falls jedoch der Reservefonds aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist.

Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 15. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Die Liquidation erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Kapitel VIII.- Allgemeines

Art. 16. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie diese Gesetze umgeändert wurden, hingewiesen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, hat die Komparentin erklärt alle einhundert (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, eingehalten worden sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannte Komparentin, welche das gesamte, gezeichnete Kapital darstellt und sich als ordentlich einberufen betrachtet, hat sich sofort zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmässigen Zusammensetzung hat sie folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf zwei (2) und die der Kommissare wird auf einen (1) festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern und geschäftsführenden Verwaltern werden ernannt:
 - a) Frau Nathalie Prieur, Privatbeamtin, geboren in Trier (Deutschland), am 8. April 1967, beruflich wohnhaft in L-1233 Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet;
 - b) Frau Gaby Trierweiler, Privatbeamtin, geboren in Luxemburg, am 7. August 1951, beruflich wohnhaft in L-1233 Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet.

Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die alleinige Unterschrift eines jeden geschäftsführenden Verwalters.

3.- Zum Kommissar wird ernannt Herr Lex Benoy, Buchprüfer, geboren in Luxemburg, am 29. Mai 1954, beruflich wohnhaft in L-1233 Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet.

4.- Ihre Amtsdauer endet nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2012.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1233 Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Vertreterin der Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Prieur, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 janvier 2007, vol. 437, fol. 50, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Entringer.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 31. Januar 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007025346/236/146.

(070019863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Aquarius Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 87.904.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation de la société

AQUARIUS INVESTMENT SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 87.904

prend fin

le 5 janvier 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 janvier 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R.G.F. Turner

Référence de publication: 2007025495/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Thunderbird A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.024.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45875 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007025475/211/11.

(070019725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45767 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007025476/211/11.

(070019731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Sirona Holdings Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 109.399.

Extrait de la résolution prise par le gérant unique le 23 octobre 2006

Il résulte d'une résolution prise le 23 octobre 2006, par le gérant unique de:

- transférer le siège social du 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour *SIRONA HOLDINGS LUXCO S.C.A.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025488/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Société Immobilière du Kiem, Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 32.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} février 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007025680/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00842. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

REInvest German Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.712.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of January.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

REInvest GERMANY S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 115.331, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 31, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of REInvest GERMAN PROPERTIES V S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 119.712, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2117 dated November 14, 2006, and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on December 19, 2006 in front of the undersigned notary, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred thousand Euros (€ 100,000.-) divided into four thousand (4,000) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REInvest GERMANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 115.331 et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination REInvest GERMAN PROPERTIES V S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 119.712, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2117 en date du 14 novembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2006 tenue devant le notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euros (€ 100.000,-) divisé en quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 36, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025421/211/80.

(070019622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Tech-Int Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 107.684.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

TECH-INT SYSTEMS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025499/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 106.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007025686/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00829. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Eden Real Estate Development A.G., Société Anonyme,

(anc. Eyemaxx Real Estate Development AG).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.657.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of January.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of EYEMAXX REAL ESTATE DEVELOPMENT A.G., a société anonyme having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituted by a deed of the undersigned notary, on November, 7, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2428 of December, 29, 2006.

The meeting was opened by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B), being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F).

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Walenta, lawyer, with professional address in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into EDEN REAL ESTATE DEVELOPMENT A.G. and decision to change article 1 of the articles of association with respect to the change of the name.

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company into EDEN REAL ESTATE DEVELOPMENT A.G.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 1 of association, which will henceforth have the following wording:

Art. 1. There exists a company under the name of EDEN REAL ESTATE DEVELOPMENT A.G.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EYEMAXX REAL ESTATE DEVELOPMENT A.G., avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 7 novembre 2006, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2428 du 29 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B), qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de nom de la société en EDEN REAL ESTATE DEVELOPMENT A.G. et changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts suite au changement du nom de la société.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en EDEN REAL ESTATE DEVELOPMENT A.G.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination EDEN REAL ESTATE DEVELOPMENT A.G.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 57, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007025387/220/93.

(070019954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Yratien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.632.

In the year two thousand six, on the seventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of YRATIEN HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, trade register Luxembourg section B number 98.632, incorporated by deed dated on 19 December, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 282 of 10 March, 2004.

The meeting is presided by Mr Benoît Parmentier, employee in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Béatrice Ksaiss-Nousse, employee in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Ismael Hajjar, employee in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 32 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of the 32 shares of a par value of EUR 1,000.- each into 128 shares of a par value of EUR 250.- each;
2. Authorization to the Board of Directors to proceed to the exchange of shares;
3. Increase of the share capital in species with an amount of EUR 218,000.- to increase it from EUR 32,000.- to EUR 250,000.- by creation and issue of 872 new shares of EUR 250.- each;
4. Subscription and payment of the new shares;
5. Subscription and payment shareholders of the 872 new shares by a contribution in cash;
6. Amendment of the article 3 of the articles of association;
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to convert the 32 shares of a par value of EUR 1,000.- each representing the share capital into 128 shares of a par value of EUR 250.- each.

Second resolution

The meeting decides to authorize the Board of Directors to proceed to the exchange of shares and to the bookkeeping entries.

Third resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of EUR 218,000.- to increase it from EUR 32,000.- to EUR 250,000.- by creation and issue of 872 new shares of EUR 250.- each.

Fourth resolution

The meeting states and accepts the subscription of the 872 new shares by the existing shareholders up to their existing shareholding and their full payment by a contribution in cash, the amount of EUR 218,000.- being from now at disposal of the Company;

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 3. The share capital is set at EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand euros), represented by one thousand (1,000) share having a nominal value of EUR 250.- (two hundred fifty euros) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand six hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YRATIEN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg section B numéro 98.632, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 282 du 10 mars 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Parmentier, employé privé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Ismael Hajjar, employé privé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Béatrice Ksaiss-Nousse, employé privé à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 32 (trente-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion des 32 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune en 128 actions d'une valeur nominale de EUR 250,- chacune;

2. Autorisation au Conseil d'Administration de procéder à l'échange des actions.

3. Augmentation du capital à concurrence de EUR 218.000,- pour le porter de EUR 32.000,- à EUR 250.000,- par création et émission de 872 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 250,- chacune;

4. Souscription et libération des actions nouvelles;

5. Souscription et libération en numéraire des 872 nouvelles actions par les souscripteurs;

6. Modification de l'article 3 des statuts;

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les 32 (trente-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune représentant le capital social en 128 (cent vingt-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'échange des actions et aux écritures nécessaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 218.000,- (deux cent dix-huit mille euros) pour le porter de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 872 (huit cent soixante-douze) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune

Quatrième résolution

L'assemblée constate et accepte la souscription des 872 (huit cent soixante-douze) nouvelles actions par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital et leur libération intégrale en numéraire, la somme de EUR 218.000,- (deux cent dix-huit mille euros) étant d'ores et déjà à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Parmentier, B. Ksaiss-Nousse, I. Hajjar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2006, vol. 438, fol. 81, case 5. — Reçu 2.180 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025362/242/127.

(070019642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Yratien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007025471/242/12.

(070019643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Tanaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 72.396.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

TANARIS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025498/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

SGAM AI Equisys Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.184.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour SGAM AI EQUISYS FUND

L'Agent Domiciliaire

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025670/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04051. - Reçu 90 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

REInvest German Properties IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 116.599.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45965 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007025468/211/11.

(070019621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Sicav Euro Continents (Conseil) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue de l'Epernay.
R.C.S. Luxembourg B 49.851.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025678/2315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Mag Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.489.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007025683/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00618. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

IIB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 108.640.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025685/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00651. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

T.R.I. Invest S.C., Société Civile.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg E 3.299.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Samen (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel Gheza, dirigeant de société, né le 25 décembre 1952 à Virton (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps;
2. Monsieur Jean-Lin Berge, dirigeant de société, né le 25 janvier 1958 à Dombasle (France), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps;
3. Monsieur Jean-Claude Maury, dirigeant de société, né le 13 avril 1958 à Saint-Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps;
4. Monsieur Philippe Denis, dirigeant de société, né le 28 septembre 1959 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps;
5. Monsieur Jean-François Jacquemin, dirigeant de société, né le 31 mai 1957 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps,

ici représenté par:

Monsieur Daniel Gheza, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie, le 23 janvier 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations et notamment

la souscription aux actions de catégorie B de la société FIELD SICAR S.C.A., société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières ou immobilières de toutes espèces ainsi que d'autres éléments d'actifs de quelque nature qu'ils soient et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, dans le respect impératif des statuts et autres documents contractuels établissant la nature et les modalités de vente, cession ou échange des actifs détenus par la société, en particulier, et de manière non limitative, les valeurs mobilières auxquelles sont attachées un droit de préemption au profit de tiers détenteurs des mêmes valeurs mobilières émises par les mêmes entités.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toutes formes et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties de quelque nature qu'il soit.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 2. La société prend la dénomination T.R.I. INVEST S.C.

Art. 3. La société est constituée à partir de ce jour, pour une durée illimitée. Sa dissolution requiert l'assentiment de la majorité des associés représentant deux tiers (2/3) du capital social.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société. La société continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Art. 4. Le siège de la société est sis à Pétange. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance.

Titre II. - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR). Il est représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales (les «Parts Sociales») de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital est intégralement libéré par des versements en numéraire.

Les Parts Sociales sont attribuées aux associés comme suit:

Associés	Nombre de Parts Sociales de 100,- EUR
Daniel Gheza	50 Parts Sociales
Jean-Lin Berge	22 Parts Sociales
Jean-François Jacquemin	24 Parts Sociales
Jean-Claude Maury	12 Parts Sociales
Philippe Denis	16 Parts Sociales
Total:	124 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été libérées intégralement par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 6. Chaque Part Sociale donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des Parts Sociales existantes.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de Parts Sociales qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 8. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les co-proprétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux et par un mandataire commun pris par les autres associés.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Transfert des Parts Sociales

Art. 9. Sous réserve des dispositions de l'article 10, la cession des Parts Sociales s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil et les stipulations de l'article 9.

9.01. Pour les besoins de l'article 9:

(a) les termes «transfert» ou «cession» désignent tout acte de transfert, cession ou disposition, réalisé directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, notamment par vente, donation, offre, apport en nature, échange, fusion, scission, création de privilèges ou transfert en usufruit.

(b) Toutes ces stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout transfert d'obligations ou d'obligations convertibles ou tout autre instrument convertible en Parts Sociales émis le cas échéant par la société.

9.02. En cas d'actionnariat unique, les Parts Sociales détenues par un seul associé sont librement cessibles.

Les Parts Sociales ne peuvent pas être transférées à des non-associés à moins que les associés représentant deux tiers (2/3) du capital social aient donné leur accord à un tel transfert au cours d'une assemblée.

9.03. Droit de préemption

Les associés ont un droit de préemption sur les Parts Sociales cédées.

9.03.01. Tout associé qui entend transférer, ou céder ses Parts Sociales détenues dans la société (l'«Associé Vendeur»), doit informer tous les autres associés (les «Associés Acheteurs») par lettre recommandée (l'«Offre de Vente») qu'il souhaite transférer ses Parts Sociales en indiquant le nombre de Parts Sociales qu'il entend transférer suite à une offre formulée de bonne foi (les «Parts à Vendre»), en leur indiquant le prix proposé, la date proposée pour le transfert et le paiement du prix (en ce inclus, dans l'hypothèse d'une vente à tempérament, les garanties demandées par l'Associé Vendeur), l'identité de l'acquéreur (le «Tiers Acquéreur») et en fournissant copie de l'offre d'achat écrite. L'offre d'achat devra être ferme et irrévocable et être faite sous la seule condition suspensive du non exercice du droit de préemption par les Associés Acheteurs. L'Associé Vendeur doit indiquer également toute information qui pourrait être raisonnablement nécessaire pour évaluer correctement la valeur du transfert. Une Offre de Vente ne peut pas être retirée sauf lorsque l'ensemble des Associés Acheteurs a donné son consentement à un tel retrait.

9.03.02. A réception de l'Offre de Vente, chacun des Associés Acheteurs aura le droit d'acquérir proportionnellement à ses droits dans le capital social de la société (leur «Droit Proportionnel»), les Parts à Vendre au prix fixé dans l'Offre de Vente en donnant dans les trente (30) jours de la réception de l'Offre de Vente un avis par lettre recommandée indiquant:

(i) le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite acquérir, ainsi que le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite acheter dans l'hypothèse où les autres Associés Acheteurs exercent leur droit de préemption pour un nombre de Parts Sociales inférieur à celui de leur Droit Proportionnel; et

(ii) leur acceptation des conditions générales figurant dans l'Offre de Vente (un «Droit de Premier Refus»).

9.03.03. L'Associé Vendeur doit vendre les Parts à Vendre aux Associés Acheteurs le quinzième (15^e) jour suivant la notification d'un Droit de Premier Refus (la «Date de Transfert»).

A la Date de Transfert:

(i) l'Associé Vendeur doit transférer aux Associés Acheteurs la pleine propriété de son Droit Proportionnel; et

(ii) les Associés Acheteurs doivent payer à l'Associé Vendeur le prix de vente correspondant à son Droit Proportionnel par virement immédiatement disponible sur un compte spécifique indiqué par l'Associé Vendeur au moins cinq (5) jours avant la Date de Transfert.

9.03.04. Dans l'hypothèse où:

(i) les Associés Acheteurs ne donnent pas à l'Associé Vendeur un Droit de Premier Refus dans le délai spécifié; ou

(ii) les Associés Acheteurs n'achètent pas, conformément aux termes de l'article 9.03.03. ci-dessus toutes les Parts à Vendre, mais seulement une partie des Parts à Vendre; ou

(iii) le droit de préemption n'a pas été exercé par les Associés Acheteurs pour toutes les Parts à Vendre, mais seulement pour une partie des Parts à Vendre;

alors l'Associé Vendeur peut, sans préjudice des stipulations prévues à l'article 9.04. ci-dessous, transférer les Parts à Vendre à un Tiers Acquéreur dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'expiration du délai fixé aux articles 9.03.02. ou 9.03.03. ci-dessus, le cas échéant, pour un prix et des conditions qui ne peuvent pas être moins favorables que celles qui figurent dans l'Offre de Vente.

Il est accepté que si l'Associé Vendeur ne transfère pas ou ne cède pas les Parts à Vendre dans les quinze (15) jours ouvrables fixés ci-dessus, la procédure prévue à l'article 9.03. sera répétée pour tout transfert ou cession de Parts Sociales ultérieure.

9.04. Droit de Sortie («Take Along»)

9.04.01. Au cas où la majorité en nombre des Associés (les «Associés Vendeurs») céderaient leurs Parts Sociales de sorte que leur participation dans la société devienne inférieure à 50%, ils devront pourvoir à ce que l'intégralité des Parts Sociales des autres Associés puissent être cédées aux mêmes conditions («Droit de Sortie»).

A cet effet, les Associés Vendeurs adresseront aux autres Associés (l'«Autre Associé») une offre de vente par lettre recommandée indiquant le prix proposé, la date proposée pour le transfert et le paiement du prix (en ce inclus, dans l'hypothèse d'une vente à tempérament, les garanties demandées par l'Associé Vendeur), l'identité de l'acquéreur (le «Tiers Acquéreur») et en fournissant le cas échéant copie de l'offre d'achat écrite (l'«Offre de Vente»).

Dans les trente (30) jours ouvrables suivant la date à laquelle ils ont reçu l'Offre de Vente, l'Autre Associé peut adresser un avis par lettre recommandée aux Associés Vendeurs spécifiant qu'il consent céder tout ou partie de ses Parts Sociales (la «Demande de Sortie»). Il est entendu que, dans le cas où certains des Associés Acheteurs exercent le droit de préemption en application de l'article 9.03.02., le droit de préemption prévaudra, à condition que les Associés Acheteurs qui ont exercé le droit de préemption, s'engagent irrévocablement, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'expiration de l'échéance à délivrer la Notice de Premier Refus à acheter les Parts Sociales détenues par l'Autre Associé ayant exercé le Droit de Sortie, à défaut de quoi les droits de préemption ne seront pas exercés valablement.

9.04.02. La Demande de Sortie est irrévocable et devra contenir l'obligation pour le Tiers Acquéreur d'acquérir toutes les Parts Sociales de l'Autre Associé qui a notifié une Demande de Sortie (les «Parts Sociales de Sortie»), conformément aux stipulations de l'article 9.04.01.

9.04.03. Si l'Autre Associé notifie par lettre recommandée aux Associés Vendeurs une Demande de Sortie, avant la perfection de la vente, alors, les Associés Vendeurs devront faire en sorte que le Tiers Acquéreur fournisse à l'Autre Associé une offre irrévocable par écrit (l'«Offre de Sortie») pour l'achat de toutes les Parts Sociales détenues par l'Autre Associé pour des conditions identiques, notamment en ce qui concerne le prix, à celles offertes aux Associés Vendeurs.

9.04.04. La date de conclusion et les autres arrangements de conclusion pour la vente et l'achat des Parts Sociales de Sortie entre l'Autre Associé et l'Acheteur Tiers doivent être détaillés dans l'Offre de Sortie et doivent être les mêmes, mutatis mutandis, que celles qui ont été spécifiés entre le Tiers Acquéreur et l'Associé Vendeur. Si le Tiers Acquéreur n'achète pas les Parts Sociales de l'Autre Associé, alors l'Associé Vendeur n'a pas le droit de vendre ses Parts Sociales au Tiers Acquéreur ou, alternativement, achètera lui-même les Parts Sociales de l'Autre Associé aux conditions exposées dans le présent Article 9.

9.04.05. Les Parts Sociales et/ou les obligations et/ou les certificats et/ou les effets à recevoir vis-à-vis de la Société peuvent être cédés par chaque associé seulement avec un montant proportionnel, s'il existe, de Parts Sociales et/ou obligations et/ou certificats et/ou effets à recevoir vis-à-vis de la Société détenus en même temps par cet associé.

9.05. Droit de sortie forcée («Drag along»)

Si la majorité en nombre des Associés désirent céder la totalité des Parts Sociales (les «Cédants»), pour les besoins de cet article 9, ils ont alors le droit de proposer par lettre recommandée aux autres Associés (l'«Autre Associé») le transfert de toutes les Parts Sociales détenues par l'ensemble des Associés en faveur d'un tiers désigné en qualité d'acheteur (le «Tiers Acquéreur»). Le transfert se réalisera aux conditions suivantes:

a) Le Tiers Acquéreur (qui, pour éviter toute confusion, ne peut pas être un des Associés) doit faire une offre (l'«Offre») aux Cédants sur toutes les Parts Sociales détenues par les Associés (en ce compris toutes obligations convertibles ou assorties d'un bon de souscription émises par la Société). L'Offre devra contenir toutes les conditions du Transfert, conditions qui doivent être identiques pour tous les Associés, notamment en ce qui concerne le prix à payer. Par ailleurs, l'Offre doit être inconditionnelle sauf en ce qui concerne la préparation des documents contractuels renseignés au paragraphe d) ci-dessous.

b) L'Autre Associé qui n'accepte pas la vente aux conditions mentionnées dans l'Offre dispose d'un délai de trente (30) jours, à compter de la réception de la notification de l'Offre qui lui aura été faite par les Cédants, pour acheter, de manière inconditionnelle et irrévocable, toutes les Parts Sociales détenues par les Cédants. L'Autre Associé informera les Cédants de sa décision (lesquels seront tenus par cette décision) d'acheter les Parts Sociales aux mêmes conditions de prix et de paiement que celles indiquées dans l'Offre.

c) L'acceptation par l'Autre Associé à l'Offre, ou le défaut par l'Autre Associé d'exercer les droits qui lui sont reconnus au paragraphe b), autorise pleinement et de façon irrévocable les Cédants à négocier les documents définitifs en relation avec la vente.

d) La version définitive des contrats de vente doit être approuvée par écrit par l'Autre Associé. Au cas où cette approbation ne serait pas donnée, les Cédants peuvent céder la totalité des Parts Sociales qu'ils détiennent au tiers proposé en qualité d'acheteur conformément aux termes et conditions du contrat négocié par le Cédant.

Art. 10. Cession Obligatoire.

10.1. Cet article s'applique en cas:

- a) de décès d'un associé, ou
- b) d'incapacité d'un associé à assister aux assemblées des associés ou à assumer ses mandats et fonctions dans la Société ou ses filiales pendant plus de six mois consécutifs, ou
- c) dans les hypothèses expressément visées par le pacte d'associés conclu par les Associés («Pacte d'Associés»). (L'(es) associé(s) visés ci-dessus étant ci-après désigné(s) individuellement par l'«Associé Défaillant»).

«Date de Cessation» signifie (i) la date du décès ou (ii) la date de la confirmation du décès (si la du décès n'est pas connue), (iii) la date du constat d'incapacité établi par les associés ou (iv) la date de cessation des Fonctions telles que définies dans le Pacte d'Associés et constatée par écrit par la majorité des associés (Associé Défaillant non inclus).

Les associés représentant la majorité en nombre des associés (Associé Défaillant non inclus) auront la faculté d'ordonner par lettre recommandée au conseil de gérance de donner avis (l'«Avis de Cession») à l'Associé Défaillant ou à ses représentants personnels en cas de son décès ou d'incapacité et/ou au membre de famille concerné (signifie son époux

ou épouse, et/ou ses descendants linéaires par sang ou adoption et/ou ses beaux-enfants) (chacun étant un «Cédant Obligatoire» et ensemble les «Cédants Obligatoires») en exigeant de cette personne qu'elle propose le nombre de Parts Sociales arrêté conformément aux dispositions du Pacte d'Associés dont cette personne est l'associé enregistré ou sur lesquelles elle a un droit que ce soit en conséquence de sa détention de Parts Sociales (les «Parts de Cession») aux associés en proportion de leur participation dans la société ou à un tiers agréé par la majorité des associés, Associé Défaillant exclus (les «Bénéficiaires de l'Offre»).

Le nombre de Parts de Cession ainsi arrêté selon les dispositions du Pacte d'Associés doit être transféré par le Cédant Obligatoire aux Bénéficiaires de l'Offre libérées de toute charge et ensemble avec tous les droits attachés à ces Parts de Cession selon les conditions du Pacte d'Associés.

10.2. Paiement du Prix de Cession

10.2.1. Endéans les 10 jours de la réception de l'Avis de Cession, la société devra notifier:

- au Cédant Obligatoire le nom et l'adresse des Bénéficiaires de l'Offre ainsi que le nombre des Parts de Cession qui leur sont proposées; et

- aux Bénéficiaires de l'Offre:

a) le nombre des Parts de Cession qui leur sont proposées;

b) le Prix de la Cession; et

c) la date à laquelle la cession et l'acquisition des Parts de Cession seront exécutées (la «Date de Clôture») sans que celle-ci puisse intervenir plus de 30 jours après l'émission de l'Avis de Cession.

10.2.2. En cas de survenance d'un des événements décrits en 10.1. a) et b), le Cédant Obligatoire devra remettre à la société, avant la Date de Clôture, une convention de cession dûment exécutée (dans une forme acceptée par le conseil de gérance). A la Date de Clôture, la société devra payer l'intégralité du Prix de Cession restant dû au Cédant Obligatoire, pour le compte des Bénéficiaires de l'Offre, pour autant que les Bénéficiaires de l'Offre aient versé les fonds nécessaires à la société.

Ce paiement sera fait selon les modalités convenues entre la société et le Cédant Obligatoire ou, en l'absence d'accord, par virement effectué par la société. La réception de l'intégralité du Prix de Cession par la société libère valablement les Bénéficiaires de l'Offre. La société détiendra l'intégralité du Prix de Cession pour le compte du Cédant Obligatoire sans aucune obligation de payer des intérêts.

10.2.3. En cas de violation par le Cédant Obligatoire de ses obligations résultant de l'alinéa 10.2.2. ou en cas de survenance d'un des événements décrits en 10.1. c), le conseil de gérance peut autoriser chaque gérant à exécuter, compléter et effectuer au nom et pour le compte du Cédant Obligatoire un transfert des Parts de Cession aux Bénéficiaires de l'Offre dans la mesure où les Bénéficiaires de l'Offre ont, à la Date de Clôture, mis à la disposition de la société les fonds nécessaires pour payer le total du Prix de la Cession relatif aux Parts de Cession qui leur ont été proposées. Le conseil de gérance devra ensuite procéder à l'enregistrement de la cession dans le registre des associés, suite à quoi le Cédant Obligatoire défaillant aura droit à l'intégralité du Prix de Cession pour les Parts de Cession qu'il a cédées.

Titre IV. - Administration de la société

Art. 11. La société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois associés au moins qui sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un gérant, il sera pourvu à son remplacement par l'assemblée générale extraordinaire décidant à la majorité requise pour les changements aux statuts prévue à l'article 18 ci-dessous.

Les gérants sont révocables à tout moment pour cause légitime par l'assemblée générale extraordinaire décidant aux conditions de majorité prévues à l'article 18 ci-dessous.

Art. 12. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Toutefois, la société ne peut contracter des emprunts qu'à hauteur d'un montant équivalent à son capital social. Un dépassement de ce seuil nécessite l'accord unanime des associés. Dans l'hypothèse où un seul des associés refuse de donner son assentiment au dépassement du seuil (Associé Opposant) les autres associés sont en droit d'acquérir les parts sociales de l'associé opposant au prorata de leur participation dans la société et selon les modalités et aux conditions de prix fixés dans le Pacte d'Associés.

De même la cession de participations détenues par la société devra être préalablement autorisée par une résolution des associés prise à la majorité prévue au point 9.02. des présents statuts.

Il arrête les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, il statue sur toutes propositions à lui faire et arrête son ordre du jour.

Le conseil de gérance peut déléguer les pouvoirs qu'il juge convenables à un ou plusieurs de ses membres pour l'administration courante de la société, et l'exécution de ses décisions. Il peut en outre conférer à telle personne que bon lui semble des pouvoirs pour un ou plusieurs points déterminés.

Art. 13. Tous les actes et engagements concernant la société, décidés ou approuvés par le conseil de gérance, sont signés par deux gérants, à moins d'une délégation spéciale du conseil de gérance à un seul gérant ou à tout autre man-

dataire. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale par le conseil de gérance avant la fin du mois de mai.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par le conseil de gérance quand il le juge convenable, mais elles doivent l'être par lui dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un tiers (1/3) au moins des Parts Sociales existantes.

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés dix (10) jours francs au moins à l'avance et qui doivent indiquer le lieu et sommairement l'objet de la réunion.

L'assemblée peut même se tenir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Art. 16. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés, sauf ce qui est stipulé à l'article 18.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de Parts Sociales sans limitation.

Art. 17. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut sur l'initiative du conseil de gérance ou à la demande d'un ou de plusieurs associés représentant un tiers (1/3) des Parts Sociales, apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social par toutes voies de droit y compris mais non limités à des apports en nature, apports en industrie ou autres et la division afférente en Parts Sociales;
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés, par intérêt ou par action, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en société de tout autre forme;
- l'extension ou la restriction de l'objet social;
- la nomination de gérants.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des Parts Sociales, sont présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des Parts Sociales représentées, à la majorité des Parts Sociales représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Titre VI. - Dissolution, liquidation

Art. 19. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle, sur la proposition du conseil de gérance, le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de Parts Sociales possédées par chacun d'eux.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 et 1872 du Code civil ainsi que les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à cinq (5).

Sont nommés membres du conseil de gérance:

a) Monsieur Daniel Gheza, dirigeant de société, né le 25 décembre 1952 à Virton (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps;

b) Monsieur Jean-Lin Berge, dirigeant de société, né le 25 janvier 1958 à Dombasle (France), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps;

c) Monsieur Jean-Claude Maury, dirigeant de société, né le 13 avril 1958 à Saint-Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps;

d) Monsieur Philippe Denis, dirigeant de société, né le 28 septembre 1959 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps;

e) Monsieur Jean-François Jacquemin, dirigeant de société, né le 31 mai 1957 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

Les gérants sont nommés pour une durée illimitée.

3. Conformément à l'article 12 des statuts le conseil de gérance est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

4. Le siège social de la société est établi au 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Gheza, J. L. Berge, J. C. Maury, P. Denis, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 911, fol. 6, case 5. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007025428/239/343.

(070019703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Ubiquity, Société Civile.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg E 2.003.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 9 janvier 2006 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

G.C.C. SA.	999 parts
M. Bruno Marchais	1 part
Total:	1.000 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

LUXFIDUCIA

Signature

Référence de publication: 2007025854/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Sicav Placeuro (Conseil) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R.C.S. Luxembourg B 31.055.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025672/2315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Interaudit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 29.501.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Kostka
Gérant

Référence de publication: 2007025719/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09728. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

CoCo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 105.220.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2006 a ratifié la nomination de Monsieur Kevin McKeown, né le 2 décembre 1959 à Oak Park, Illinois, Etats-Unis, demeurant au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société COCO INTERNATIONAL Sàrl, laquelle a pris effet au 15 septembre 2006.

Pour COCO INTERNATIONAL Sàrl
HALSEY GROUP Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007025941/6762/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Finimmolux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 110.243.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINIMMOLUX SA, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, soussigné, en date du 23 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1399 du 16 décembre 2005, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 110.243.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane Meis, administrateur, demeurant à B-6600 Bastogne, 31, Chemin de Renval, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-6980 La Roche-en-Ardenne.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jannick Choffray, employée privée, demeurant à B-6688 Longchamps, Champs 829.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes clôturés au 19 décembre 2006 ainsi que du rapport du commissaire aux comptes.
2. Démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes avec décharge
3. Dissolution de société

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené l'associé unique à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social suivant un rassemblement des actions, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes clôturés au 19 décembre 2006 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes. Une copie de ces documents restera annexé au présent acte après avoir été signé ne varietur par le Notaire soussigné et les parties, pour être formalisé avec le présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour

Troisième résolution

L'assemblée décide de prononcer la dissolution de la société FINIMMOLUX SA avec effet immédiat.

Dissolution

L'actionnaire unique présent déclare que le capital de la société est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble autre que ceux repris dans l'acte de constitution.

Il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société FINIMMOLUX SA.

Il déclare encore que l'activité de la société a cessé. Qu'il est investit de tout l'actif restant et expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne. Que décharge pleine et entière est donnée au commissaire pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: S. Meis, J. Choffray, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 décembre 2006, vol. 321, fol. 36, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Recken.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 janvier 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007025432/2724/71.

(070019968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Lear (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.115.800,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 98.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007025688/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00824. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

Le rapport annuel révisé au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007025705/1164/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00860. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Lavena 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.983.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of January.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary public, residing in Niederanven.

There appeared:

1.- LAVENA GUERNSEY HOLDING 1 LIMITED, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, here represented by M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 9, 2007.

2.- LAVENA GUERNSEY HOLDING 2 LIMITED, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, here represented by M^e Laurent Lazard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 9, 2007.

3.- KKR GLORY (2006) LIMITED, c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by M^e Laurent Lazard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in George Town, on January 4, 2007.

4.- KKR GLORY (EUROPEAN II) LIMITED, c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by M^e Laurent Lazard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in George Town, on January 4, 2007.

5.- KKR GLORY (KPE) LIMITED, c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Umland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by M^e Laurent Lazard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in George Town, on January 4, 2007.

The said powers of attorneys, initialed *ne varietur* by the representative of appearing persons and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such representative of the appearing persons, acting in his here-above stated capacity, has required the officiating notary to draw up the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they want to incorporate with the following articles of association:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a *société à responsabilité limitée* under the name of LAVENA 1 S.À.R.L. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares *inter vivos* to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners, if any, shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of four members at least, who need not be shareholders of the Company and who are either class A managers or class B Managers.

The managers shall be elected by a resolution of the shareholders for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the shareholders.

Each shareholder or group of shareholders representing at least forty percent of the subscribed share capital shall be entitled to propose its candidates to the general meeting of shareholders for their appointment as class A managers respectively class B managers.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the shareholders ratifying such election, it being understood that such manager is to be presented in the same manner as the manager whose office became vacant.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the registered office of the company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his-co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least a majority of the managers is present or represented and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting and at least by the vote of one class A manager and one class B manager.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall disclose to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next meeting of shareholders.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or jointly by one class A manager and one class B manager.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by one class A manager and one class B manager.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and none of them shall be answerable for the acts, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the general meeting of shareholders.

In case there are less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders may be taken either in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has dropped below on tenth of the share capital.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

LAVENA GUERNSEY HOLDING 1 LIMITED:	49
LAVENA GUERNSEY HOLDING 2 LIMITED:	201
KKR GLORY (2006) LIMITED:	35
KKR Glory (EUROPEAN II) LIMITED:	195
KKR GLORY (KPE) LIMITED:	20
Total:	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:

Class A managers:

- a) Ms Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal (Fr), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- b) Mr Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.

Class B managers:

- a) Mr Stefan Lambert, born on January 8, 1964 in Trier, Germany, with professional address at 59, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- b) Mr Bastian Rose, born on December 8, 1979 in Hofheim, Germany, with professional address at Stirling Square, 7, Carlton Gardens, London SW1Y 5AD.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- LAVENA GUERNSEY HOLDING 1 LIMITED, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, dûment représenté par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 9 janvier 2007;

2.- LAVENA GUERNSEY HOLDING 2 LIMITED, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, dûment représenté par M^e Laurent Lazard, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 9 janvier 2007;

3.- KKR GLORY (2006) LIMITED, c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représenté par M^e Laurent Lazard, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à George Town, le 4 janvier 2007;

4.- KKR GLORY (EUROPEAN II) LIMITED, c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands dûment représenté par M^e Laurent Lazard, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à George Town, le 4 janvier 2007;

5.- KKR GLORY (KPE) LIMITED, c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représenté par M^e Laurent Lazard, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à George Town, le 4 janvier 2007;

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée que les fondateurs qu'il représente déclarent constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LAVENA 1 S.ÀR.L. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds par, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également participer aux transactions suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas de transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par chaque part social. Les copropriétaires sont les cas échéant tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société et sont soit gérants de classe A soit gérants de classe B.

Les gérants sont élus par résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

Chaque associé ou groupe d'associés représentant au moins quarante pour cent du capital social de la Société présente ses candidats à l'assemblée générale des associés pour leur nomination en tant que gérants de classe A respectivement gérants de classe B.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés, étant entendu que ce gérant sera présenté de la même manière que celui dont le mandat est devenu vacant.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des assemblées des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants au siège de la société, sauf avis contraire dans la convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis de convocation écrit sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour une réunion du conseil de gérance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion et avec au moins la voix d'un gérant de classe A et celle d'un gérant de classe B.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé résultant de sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion ou conjointement par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou conjointement par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions collectives d'associés

Art. 16. Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée générale.

S'il y a moins que 25 associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise à moins qu'elle n'ait été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et il est dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous amortissements, dépenses, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il est inférieur de dix pour cent du capital social.

Le surplus est distribué entre les associés. Cependant les associés peuvent décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

LAVENA GUERNSEY HOLDING 1 LIMITED:	49
LAVENA GUERNSEY HOLDING 2 LIMITED:	201
KKR GLORY (2006) LIMITED:	35
KKR GLORY (EUROPEAN II) LIMITED:	195
KKR Glory (KPE) LIMITED:	20
Total:	500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros (1.800,- EUR).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- a) Madame Séverine Michel, née 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- b) Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL.

Gérants de classe B:

- a) Monsieur Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trier, Allemange, ayant son adresse professionnelle au 59, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- b) Monsieur Bastian Rose, né le 8 décembre 1979 à Hofheim, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants dont le mandataire est connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé aux noms et pour compte des comparants avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 56, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007025916/202/426.

(070020188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Parcas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 21.626.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025697/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00777. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Yoble Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.579.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2007

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

YOBLE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007025864/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Nea Sophia, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 52.435.

En date du 18 janvier 2007, la société @conseils S.à r.l. et Monsieur Jean Vandeworde ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société NEA SOPHIA SA RCS numéro B 52.435. établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

En date du 18 janvier 2007, la société READ S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025861/1137/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Compagnie Financière des Transports Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 47.697.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 21 décembre 2006
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005*

Conseil d'Administration:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler pour une période de 5 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007025863/1137/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Vemmafïn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.432.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2006

Monsieur Jacques Mahaux, Monsieur Francesco Santi et Monsieur Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

BDO LUXEMBOURG Sàrl est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

VEMMAFIN S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007025910/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.